



# INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) \_ SOLIHA

« Classique, Expulsion, Justice, Psy, Réfugié, SAS »

**Directeur Général** : Pierre CASTERAS

**Directrice adjointe SOLIHA** : Anissa ESCUR

**Responsable socio-éducatif plateforme logement d'abord** : Lilian BARREDA – 07.57.77.16.53

**Places** : Logement en diffus du studio au T4 (IML Classique/SAS, IML Justice, IML Expulsion, IML Santé mentale, IML Réfugié et IML public déplacé ukrainien) à Carcassonne, Narbonne, Limoux et Castelnaudary

**Public** : Le public est orienté par la commission DALO, la commission SIAO ou les services de justice. Ce sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.

## **Spécificités :**

- IML Justice : personne sous-main de justice, avec un suivi SPIP
- IML Expulsion : personne pour laquelle une procédure d'expulsion est en cours, avec ouverture sur le dispositif à compter du commandement de payer
- IML Psy : personnes stabilisées atteintes de troubles psychiques et/ou psychiatriques, suivi par le secteur 4 (USSAP) ou le secteur 5 (Clinique Sainte Thérèse), en adhésion avec le soin.
- IML Classique : personnes sortantes d'un parcours de vie dans la rue, d'habitat précaire, de centres d'hébergement, de logements indécents, sur-occupés ou d'hébergement chez des tiers.
- IML Réfugié : personnes statutaires « réfugié ou en protection subsidiaire », sortantes d'HUDA, CADA, ...
- IML SAS : personne en attente de logement social, personnes relevant d'un étayage social de faible intensité, personnes en phase de transition dans le parcours résidentiel (stagiaire professionnel, saisonnier...).
- IML Ukraine : Le dispositif est réservé aux personnes déplacés Ukrainiennes avec ou sans enfant(s), bénéficiant de l'APS.

**Missions** : Le logement est loué par SOLIHA et sous loué à une personne, un ménage. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'IML propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome par le biais d'un projet relogement, d'activer le contingent préfectoral ainsi que les bailleurs sociaux présents à la CL3P. La durée de prise en charge ne peut excéder 18 mois, avec pour finalité la sécurisation du parcours résidentiel par l'accès à un logement autonome et pérenne.

**Modalité d'admission** : Orientation SIAO logement adapté